

# Premiers déploiements Très Haut Débit et Gouvernance Puisaye Forterre



***l'Yonne***  
CONSEIL GÉNÉRAL

**PTHD**  
Programme Très Haut Débit - Yonne

Étape 1 (2015-2021) : MeD  
FttH 1

Étape 2 (2021-2025) : FttH 2

Yonne Numérique piloté par le CD 89 ( SDTAN)

**Inclusion  
Numérique :**

Solutions alternatives,  
Satellite,

**Téléphonie  
Mobile 2G à 4G :**

Zones blanches centres  
Bourgs,  
1300 sites mobiles

4G LTE de la Région,

....

Programmes nouveaux  
interconnectés avec le SDTAN

# Le projet de l'Yonne, à 5 ans – Synthèse (montant PFTHD)

Composante	Montant TOTAL HT	Montant PFTHD sollicité
Montée en Débit	21,88 M€	8,77 M€
FTTH	31,72 M€	8,96 M€
- travaux	23,32 M€	6,86 M€
- aide aux raccordements abonnés	8,40 M€	2,10 M€
Appel à projet	0,8 M€	0,32 M€
Inclusion numérique	0,40 M€	0,08 M€
Études Montées en Débit et Actualisation SDTAN	0,92 M€	0,30 M€
<b>TOTAL</b>	<b>55,72 M€</b>	<b>18,43 M€</b>
Total avec la prime supra-départementale (15 %)		21,2 M€

Accord premier ministre  
Reçu le 30 Août 2016

# Plan de financement

		EPCI		
18,43 M€	14,28 M€	11,28 M€	8,35 M€	3,38 M€
33 %	26 %	20 %	15 %	6 %

<b>TOTAL</b>	<b>Projet : 55,72 M€</b>	<b>PFTHD : 18,43 M€</b>
Total avec la prime supra-départementale (15 %)		21,2 M€

Accord premier ministre  
Reçu le 30 Août 2016

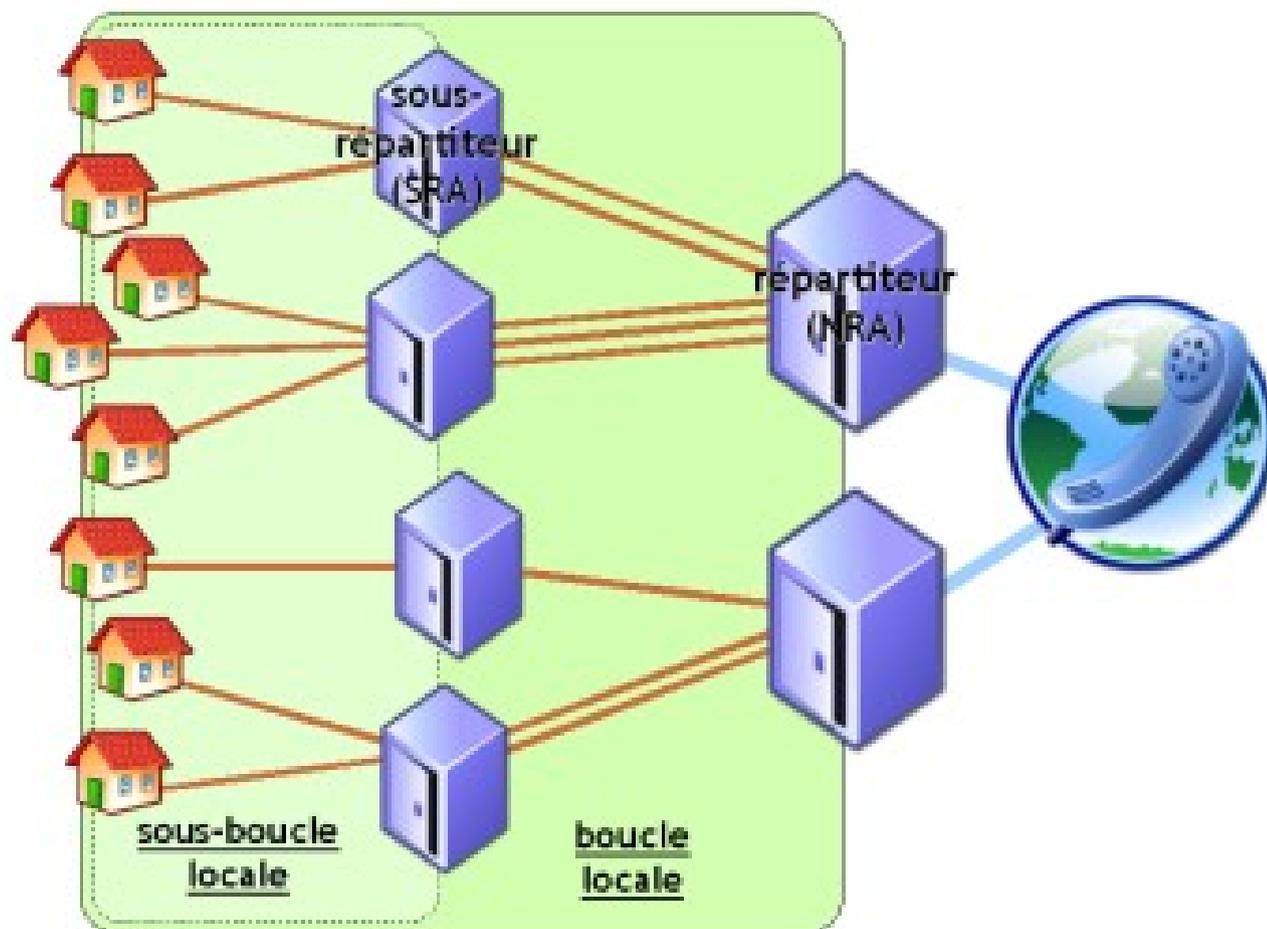
# Partie 1 - THD - étape 1

## Montée en Débit/ Fibre à l'Abonné





# Représentation de la boucle locale téléphonique :

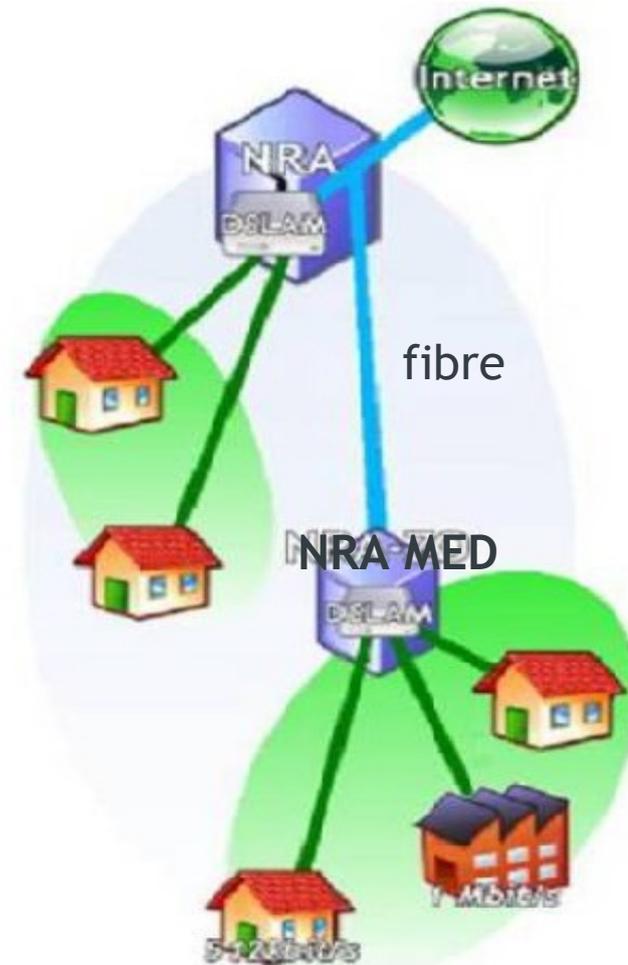
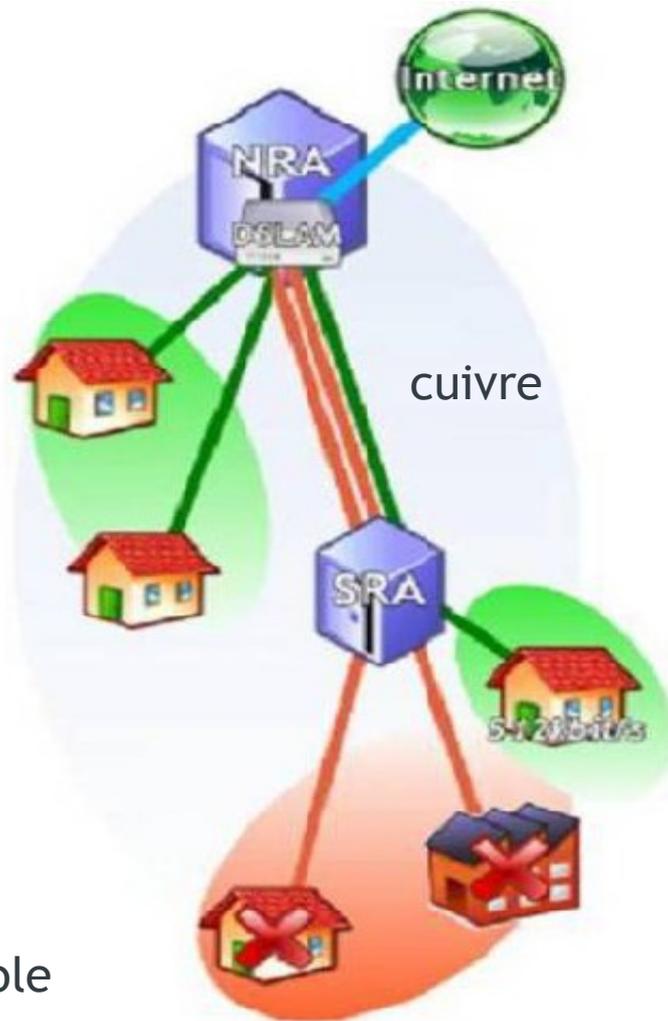


— Desserte — Collecte Transport —

Représentation schématique de la boucle locale téléphonique

# Le Très Haut Débit

- La Montée en Débit (MeD)



— éligible

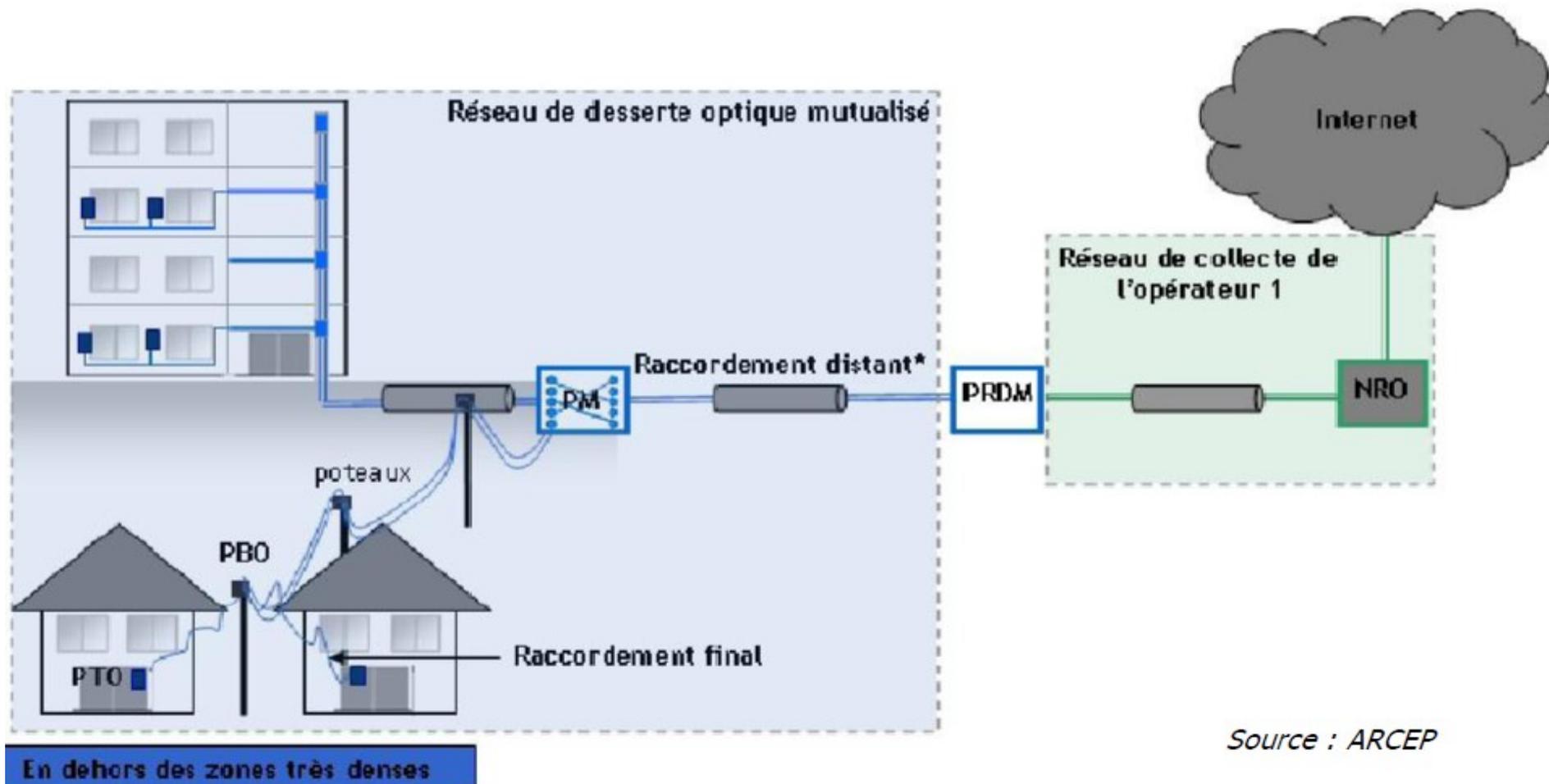
— Non éligible

Avant

Après

# Le Très Haut Débit

- Principes du FTTH



\*Note : dans le cas où le PM regroupe plus de 1000 logements ou locaux à usage professionnel, l'offre de raccordement distant n'est plus obligatoire et le PM et le PRDM peuvent être confondus.

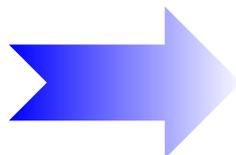
# OBJECTIFS STRATÉGIQUES ADOPTÉS POUR L'YONNE : cible THD pour tous

Accompagner le déploiement du FTTH au travers de deux axes complémentaires

\* En complément des initiatives privées, atteindre dans les 5 prochaines années un niveau de desserte fibre optique aux particuliers et aux entreprises significatif et réaliste

Zones Conventionnées (équipés par les opérateurs privés)	45 plaques de plus de 300 habitats concentrés (équipés sur initiative publique) + communes de	Reste à équiper en très haut débit
24% (environ 45 000 prises)	38% (environ 71 000 prises)	38% (près de 71 000 prises)

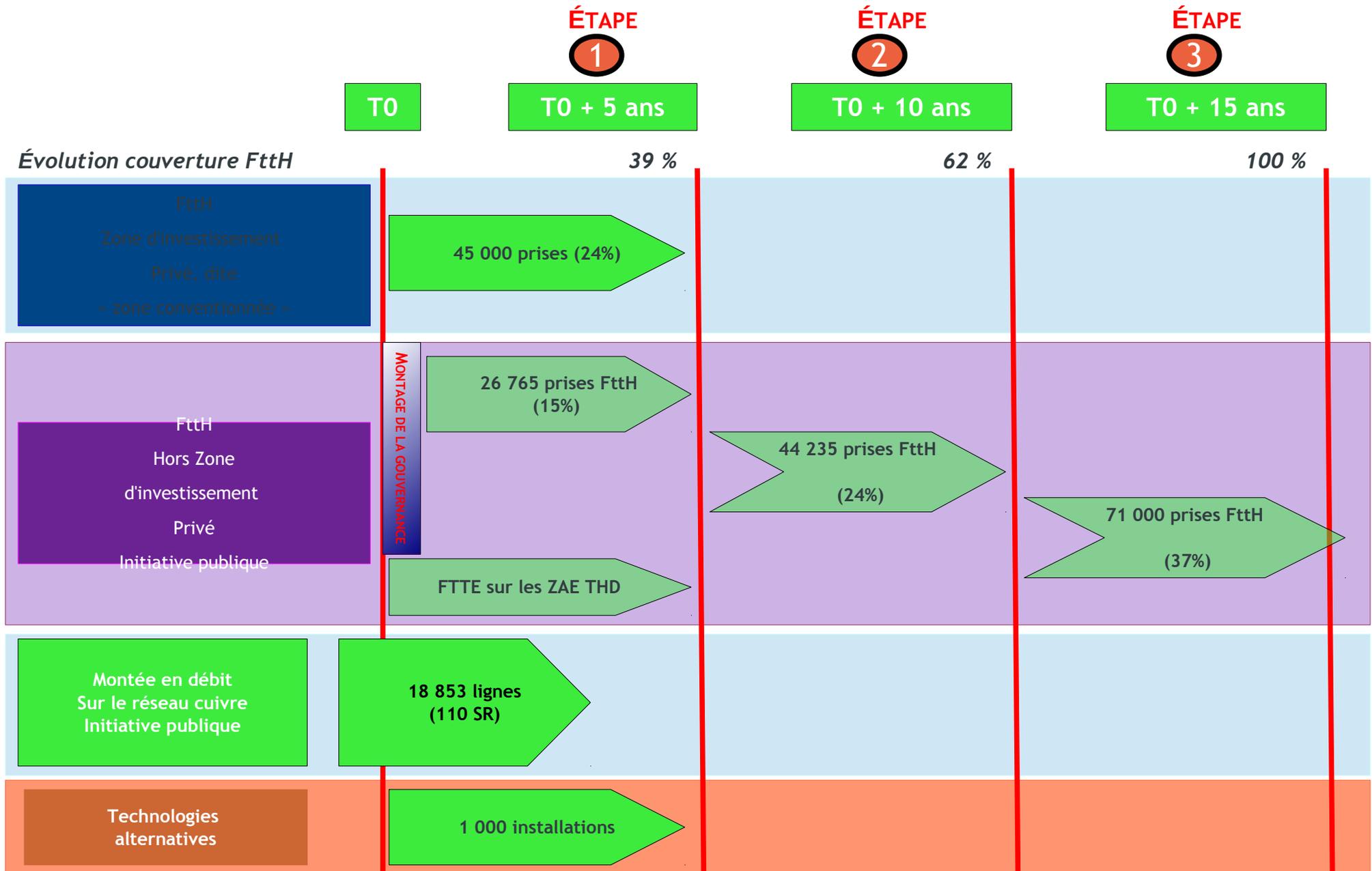
**Total FTTH : 62%**



Une intervention initiée par le Département pour les 12 prochaines années, en étroite collaboration avec l'ensemble des collectivités

\* Préparer le FTTH sur les zones moins denses, avec une étape intermédiaire de montée en débit au bénéfice de ceux ayant aujourd'hui les débits les plus faibles

# OBJECTIFS STRATÉGIQUES ADOPTÉS POUR L'YONNE : cible FTTH pour tous



# Programme THD : Schéma d'organisation des acteurs 2015-2021

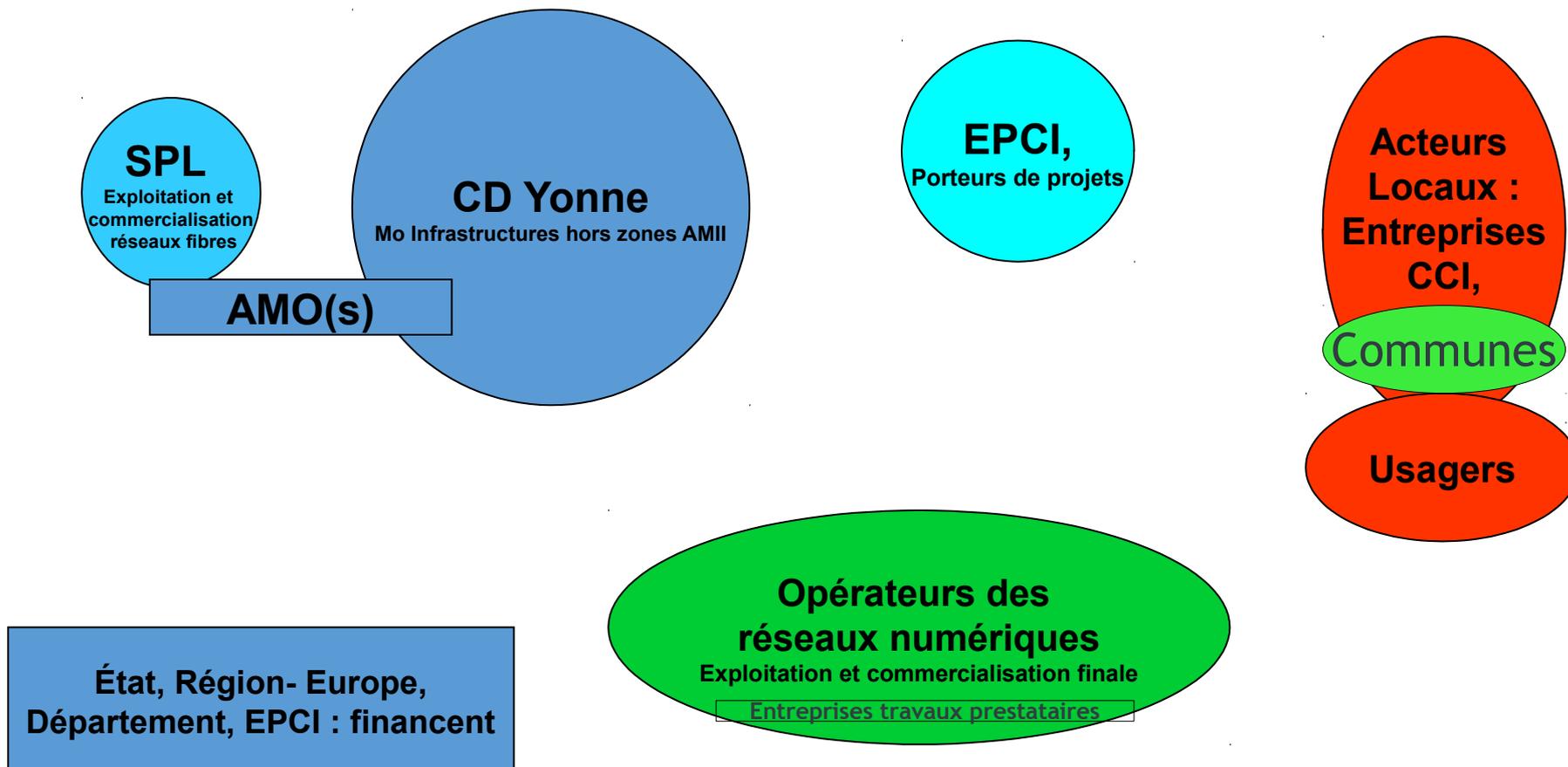
**SDTAN** : Feuille de route du déploiement qui assure la cohérence des initiatives publiques, et les articule avec les initiatives privées.

**Les EPCI** s'engagent avec le Département dans le déploiement numérique avec un volet financier et une contribution technique (mise à disposition de fourreaux).

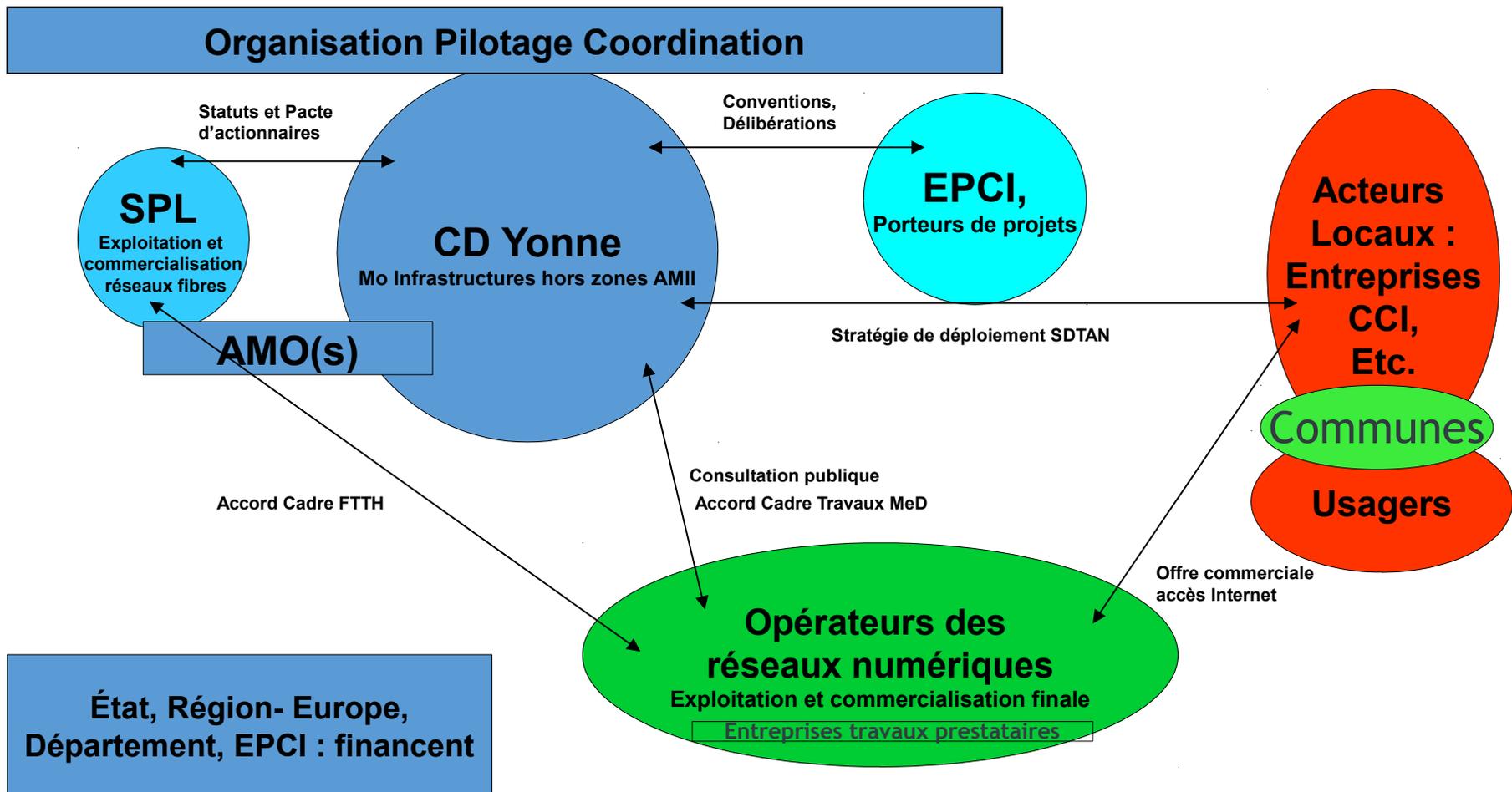
**La nouvelle région** porte le volet ingénierie numérique optique, décliné dans sa ScoRAN, et les relations avec l'UE.

**La SPL BFC Numérique** porte la future exploitation du réseau FTTH publique.

**L'État et les structures connexes** régulent, valident et cofinancent l'aménagement numérique.



# Programme THD : Schéma d'organisation des acteurs 2015-2021



2016

MeD 2016-2021 :

Mise en œuvre de **102 sous répartiteurs**

FTTH 2016-2021 :

Structuration SPL, Études Terrain FTTH, **2018** Déploiement **26 765 prises sur 6 EPCI**, Transfert exploitation à la SPL

## Montée en Débit : Ajustements liés à la mise en oeuvre opérationnelle

### ◆ Accompagnement par un nouvel Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : Groupement TACTIS

TACTIS - KUBE - Cabinet BOT < **Renouvellement du marché AMO.**

( Expertise ingénierie)- ( Expertise technique)- ( Expertise juridique)

### ◆ Mise en cohérence aspect juridique et administratif avec la phase opérationnelle :

- Contractualisation Offre PRM ( Orange) < **Éviter un risque juridique lié à l'exploitation à venir.**
- Avenant Accord Cadre < **Actualisation liée aux évolutions .**
- Avenant Convention CD89- EPCI < **Formalisation des évolutions de périmètre des EPCI.**
- Consultation publique MeD- PRM < **Mise à jour et renouvellement , via ARCEP.**

◆ Mise en cohérence aspect technique : le déploiement de la MeD et du FttH sont liés,

la MeD contribue à l'armature FTTH, étape 3 ( 2026 – 2030).

Il s'agit de dimensionner et d'optimiser les positionnements des nouveaux équipements dans les boucles locales numériques

→ Avenant accord cadre MeD - PRM

→ Ajustement schéma d'ingénierie ( l'Opérateur Orange agit sur son réseau)

→ Articulation avec les autres volets du SDTAN (Téléphonie Mobile 1300 sites, Inclusion numérique)

◆ Mise en cohérence axe développement territorial :

Appel à projet ZA THD : évolution des offres Orange avec un impact réglementaire qui réinterroge le périmètre d'actions du Département. Des critères communs avec 1300 sites en TM.

# FTTH : 2016-2021

26 765 prises  
Répartis sur 6 EPCI



## La continuité du FTTH

### ◆ Mise à jour du schéma d'ingénierie

- Pour être cohérent avec la phase opérationnelle en cours (Montée en Débit).
- Pour prendre en compte les dernière évolutions tant réglementaires que stratégiques.
- Pour avoir un outil d'aide à la décision fiable, vis à vis de la SPL et des partenaires.

### ◆ L'Articulation avec la SPL

La nécessité d'avoir une articulation forte avec les travaux de la SPL « sans être dans une situation d'attente » :

- » Un marché de conception-réalisation acté.
- » Attribuer cette procédure avant la fin de la négociation SPL avec son exploitant.
- » Nécessité d'une cohérence avec la SPL préservant l'indépendance

### ◆ Un ordonnancement des déploiements à venir acté par le CD89 qui est repris par la SPL -(Nov 16) → influence sur les financements et la gouvernance.

# Montée en Débit : 2015-2021

68 Sous répartiteurs en tranche ferme  
30 Sous répartiteurs en tranche conditionnelle

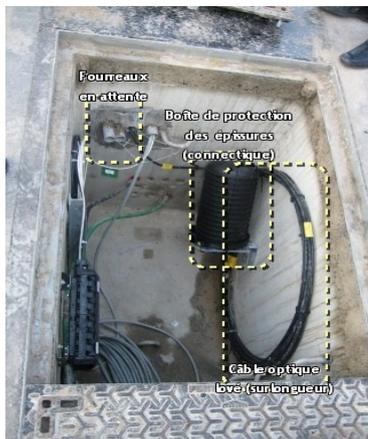


## Montée en débit :

Opticalisation entre le central téléphonique ( NRA : nœud de raccordement à l'abonné) et le sous répartiteur ( petit central téléphonique).

+

Création d'un point de raccordement mutualisé (PRM), qui permet aux divers opérateurs d'être présent aux points d'évolutions. ( Si ils acceptent de faire migrer leurs équipements actifs)



L' on agit sur le réseau de l'opérateur historique , l'on doit agir suivant ses règles.

Le département pour y avoir accès à contractualiser avec Orange suivant 2 contrats commerciaux :

Offre GC BLO : accès au génie civil d'Orange pour l'opticalisation

Offre PRM : globalise l'offre GC BLO et armoire pour accueillir des équipements ADSL des opérateurs c'est une offre de gros imposé à Orange qui répercute les coûts à la collectivité..



[Accueil](#) [Présentation](#) [Produits](#) [Partenaires](#) [Références](#) [News](#) [Contact](#)

GAZ

EAU

ELECTRICITE

TELECOM

ANCRAGE ET SUSPENSION

CABLAGE STRUCTURÉ

OUTILLAGE

PROTECTION

CHAMBRE DE VISITE

## CABLES FIBRE OPTIQUE



CABLES A TUBE CENTRAL

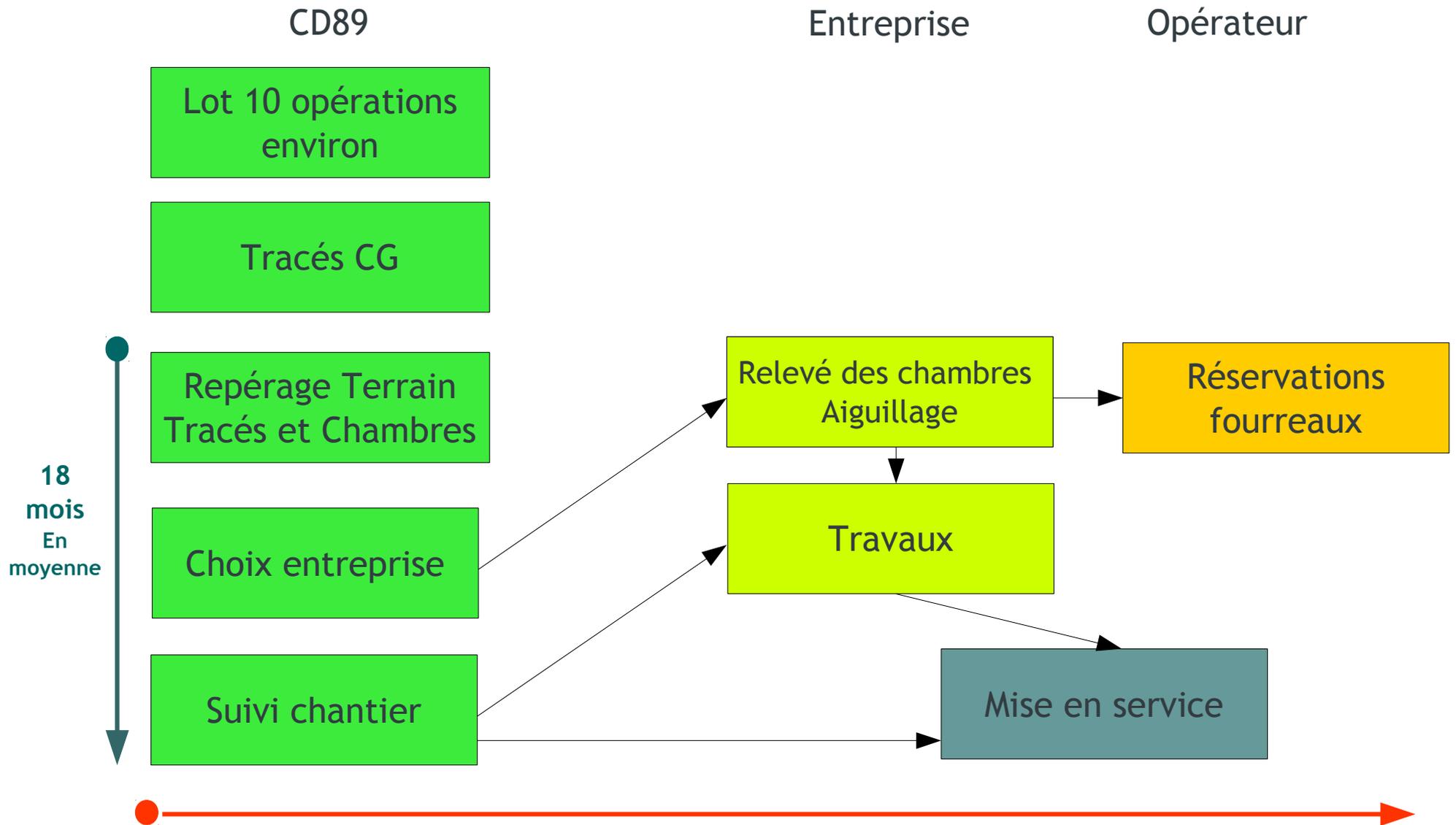


CABLES MULTITUBES  
(LOOSE TUBES)



MICRO-CABLES

# La programmation de la Montée en Débit



**8 à 11 lots à construire en 3 ans**

# Les 4 premiers lots de la montée en débit :

- 5 prochaines années :

Lot 1 :

Parly ( 89419TO1XXM)

Andryes ( 89119CSYXXB)

Lot 2 :

Marchais Beton ( 89358SM1XXH)

Sainpuits ( 89331TREXXC)

Lot 3 :

Leugny ( 89221OUAXXC)

Merry le Sec ( 89256MGEXXH)

Charentenay ( 89256MGEXXH)

Lot 4 :

Chevillon ( 89388SEPXXC)

Sainte Colombe sur Loing ( 89340TREXXD)

Diges ( 89419TO1XXN)

## Phasage des opérations Montée en Débit

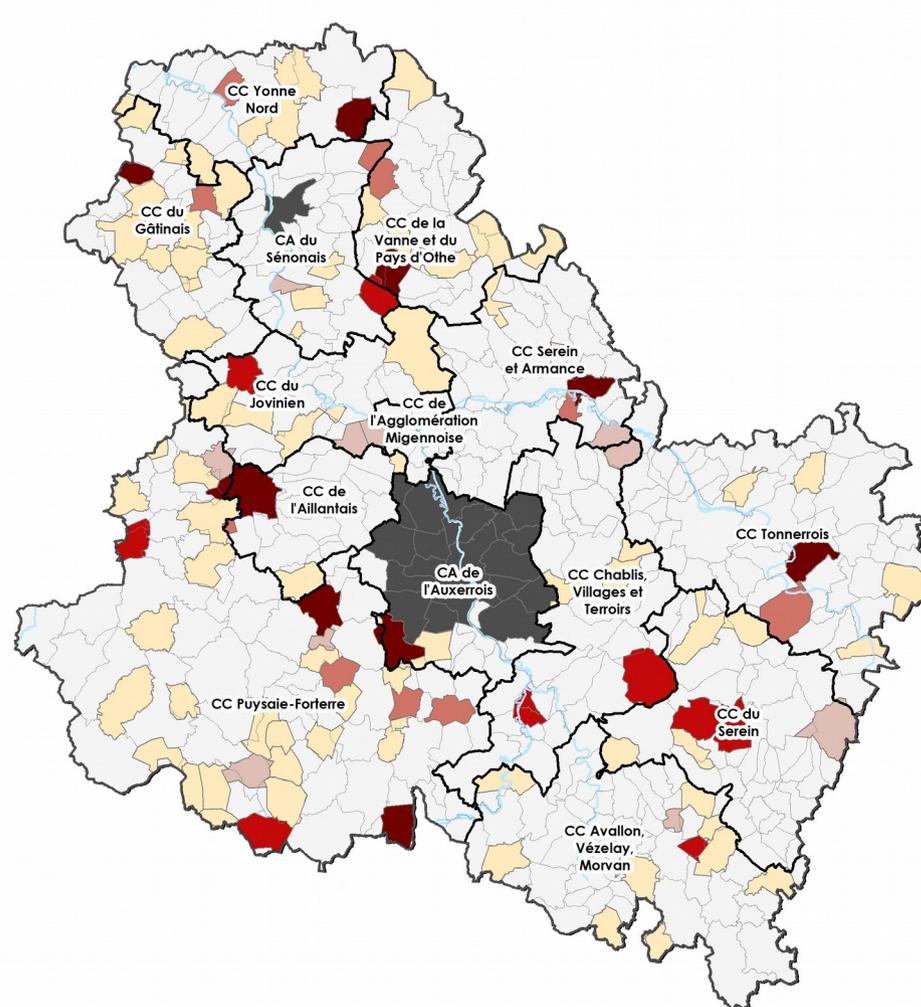
Département de l'Yonne



Sources CD89, IGN, Orange, TACTIS  
Réalisation cartographique TACTIS



© Copyright - TACTIS - 2017  
© Copyright - IGN Paris - 2017



## Programme de lancement MeD de sous répartiteurs / 2017 pour la CC :

---

Lot 1 : octobre 2016- février 2018

Parly ( 89419TO1XXM)

Andryes ( 89119CSYXXB)

Lot 2 : décembre 2016 - avril 2018

Marchais Beton ( 89358SM1XXH)

Sainpuits ( 89331TREXXC)

Lot 3 : mars 2017- juillet 2018

Leugny ( 89221OUAXXC)

Merry le Sec ( 89256MGEXXH)

Lot 4 : juin 2017 - septembre 2018.

Chevillon ( 89388SEPXXC)

Sainte Colombe sur Loing ( 89340TREXXD)

Diges ( 89419TO1XXN)

- Les autres SR retenus par votre EPCI :  
Pour 2018, il est probable que les lots soient refondus pour optimiser les travaux en coûts/ délais.
- Le calendrier global de fin de programme ne sera pas changé.

# LA TRANCHE FERME « MONTÉE EN DÉBIT » inscrite au SDANT

TRANCHE FERME					
LES SOUS-RÉPARTITEURS À OPTICALISER					
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE					
					Coût par EPCI
					180
N°	COMMUNE DE LA SOUS-RÉPARTITION	NOMBRE DE LIGNES DE LA SR	NOMBRE DE LIGNES INÉLIGIBLES À 2 Mbits/s	COÛT EPCI	TOTAL EPCI
18	DIGES	100	97	18 000 €	484 560 €
28	LEUGNY	186	186	33 480 €	
38	PARLY	289	289	52 020 €	
2	ANDRYES	131	75	23 580 €	
33	MERRY-SEC	83	83	14 940 €	
11	CHARENTENAY	146	146	26 280 €	
16	COULANGERON	95	61	17 100 €	
14	CHEVILLON	186	186	33 480 €	
23	GRANDCHAMP	167	167	30 060 €	
30	MARCHAIS-BETON	110	110	19 800 €	
44	PRUNOY	147	83	26 460 €	
45	SAINPUITS	169	114	30 420 €	
49	SAINTE-COLOMBE-SUR-LOING	146	122	26 280 €	
52	SAINTS-EN-PUISAYE	193	193	34 740 €	
56	THURY	195	195	35 100 €	
58	TREIGNY	265	250	47 700 €	
59	TREIGNY	84	83	15 120 €	



## UN PROJET PARTAGE : conventions EPCI Montée en Débit

---

- Participation EPCI de 180 € la ligne en tranche ferme, coût réel (FSN déduit) en tranche conditionnelle. Ordre de mise en œuvre sur chaque territoire proposé par l'EPCI.
- Chaque EPCI doit avoir pris la compétence L1425-1 du CGCT.
- Convention Cadre proposée le 09/10/2015.
- Une CP actera de chaque convention avant mise en œuvre des travaux.

## UN PROJET PARTAGE : GOUVERNANCE

---

- Engager comme prévu l'opération Montée en Débit en 2016, sous maîtrise d'ouvrage départementale sur la base de l'accord cadre attribué par la CAO du 8 Septembre 2015.
- Structurer la gouvernance sur la base des conventions bipartites et de conférences THD rassemblant les acteurs du territoire.
- S'intégrer dans les travaux de constitution de la Société Publique Locale (SPL) Bourgogne Franche-Comté Numérique pour la partie exploitation-commercialisation des réseaux Fibres optiques à l'abonné.

Merci de votre attention

